De: Dict Assistance <noreply@fr.groupe-nat.com>

A: advies-conseil-d@demat.sogelink.fr

Objet: [IDEX RC Vigneux-sur-Seine] - DT - Demande 2025021706905DC0 récépissé

[Attention : Ce message est généré automatiquement – Il n'est pas possible d'y répondre]

Madame, Monsieur

Le 17/02/2025 vous nous avez adressé une déclaration de DT (n°2025021706905DC0) à IDEX RC Vigneux-sur-Seine.

Vous pouvez télécharger son récépissé avec les plans et notices joints dans un fichier ZIP, en cliquant sur ce lien : Téléchargement

Ce lien est disponible pendant 30 jours.

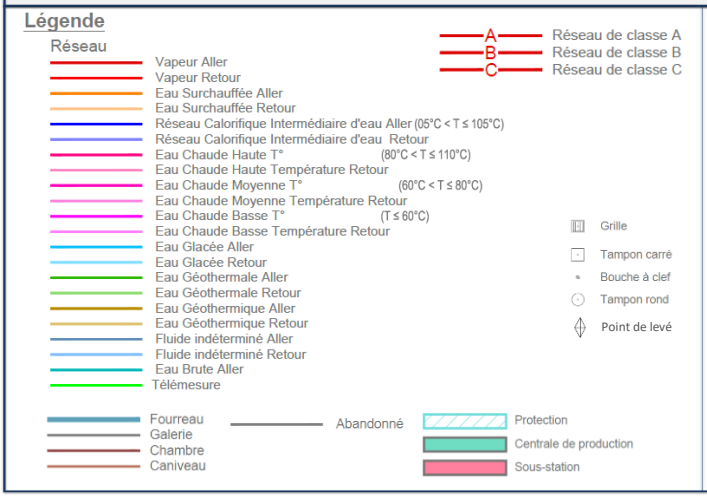
Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire concernant cette déclaration à: dict.assistance@idex.groupe-nat.com

Cordialement,

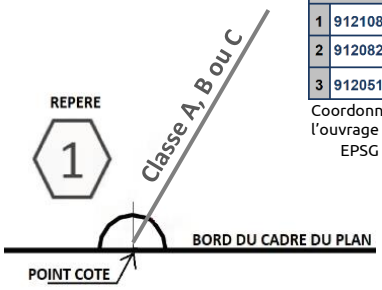
DICT ASSISTANCE
Gestion globale des DT-DICT (PAD)
03 59 52 91 13
dict.assistance@idex.groupe-nat.com
DICT Assistance est un service du Groupe N.A.T

NOTICE D'INFORMATIONS, PRESCRIPTIONS ET LEGENDE IDEX – CHAUFFAGE URBAIN

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL



Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi



Points de repère		
1	912108.97	6451058.35
2	912082.64	6450943.65
3	912051.0	6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

CONTACTS

NUMERO A CONTACTER EN CAS D'URGENCE : 03 59 52 91 13

NUMERO A CONTACTER EN CAS D'ENDOMMAGEMENT : 09 77 40 40 25

Perforation, rupture, déformation, éraflure ou griffure, y compris sur les revêtements et organes connexes, même légère.

Toute atteinte à l'intégrité du réseau, même apparemment mineure, doit être signalée à l'exploitant du réseau.

Contactez immédiatement **IDEX** afin que les réparations puissent être réalisées le plus rapidement possible, sous peine de procès en cas de fuite.

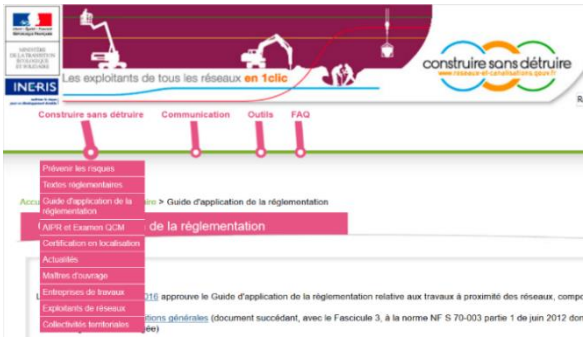
Merci d'apporter une extrême vigilance au non-recouvrement de nos affleurants sous peine de refacturation de la mise à niveau. En cas de doute merci d'envoyer un mail.

Pour toute demande (dévoiement, marquage, rendez-vous sur site, précision sur la localisation de l'un de nos ouvrages, etc.) vous pouvez contacter le centre DICT ASSISTANCE en indiquant votre numéro de DT-DICT, vos coordonnées et l'objet de votre demande

Par mail : **dict.assistance@fr.groupe-nat.com**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Important : nos ouvrages sont considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement), de catégorie CU : "canalisations de transport et de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement en application du dernier alinéa de l'article L. 181-1 du Code de l'Environnement."



L'ensemble des recommandations techniques sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

- Respect des dispositions du Fascicule 2 Guide Technique, notamment pages 35 à 38 et pages 87 à 95.
- Rubriques du Guide Technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitres 3.6, 5.3 et 5.4

Vous les retrouver sur : http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr
1) Cliquez sur « Construire sans détruire »
2) Cliquez sur « Guide d'application de la règlementation »

Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.
Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire. Elles sont encadrées, écrites en rouge et en gras.

Extrait du fascicule 2 – Chapitre 3.6 - réseaux de Chaleur et de Froid

Types de réseaux de Chaleur ou de Froid, pression et températures susceptibles d'être rencontrés

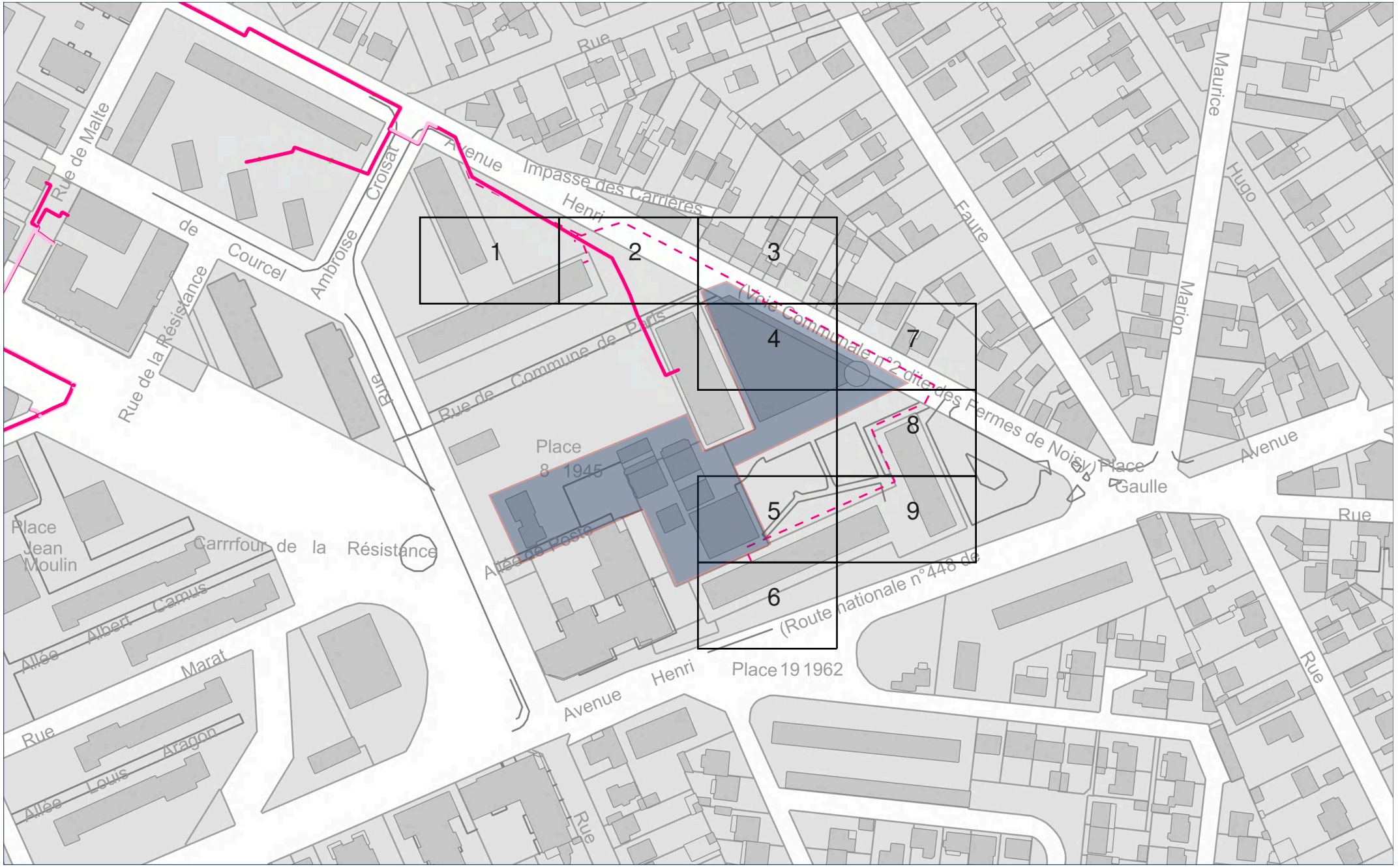
Fluide	Températures*	Pressions
Vapeur	> 105 °C jusqu'à 350 °C	0,5 à 50 bar
Eau surchauffée	>= 120°C [1] à 350 °C	de 12 à 50 bar
Eau chaude	< 120°C [1]	de 4 à 20 bar
Boucle tempérée	12°C à 40°C	De 1 à 10 bar
Eau glacée	2 °C à 17 °C	de 4 à 25 bar

[1] en application de l'article 1er de l'arrêté du 8 août 2013 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Aucune réalisation à une distance inférieure (en parallèle et/ou en croisement) à celles indiquées dans la norme NF P98-332 ne peut être acceptée sans notre autorisation préalable.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire :
(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)
Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains *(voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la règlementation).*



idex

PLAN

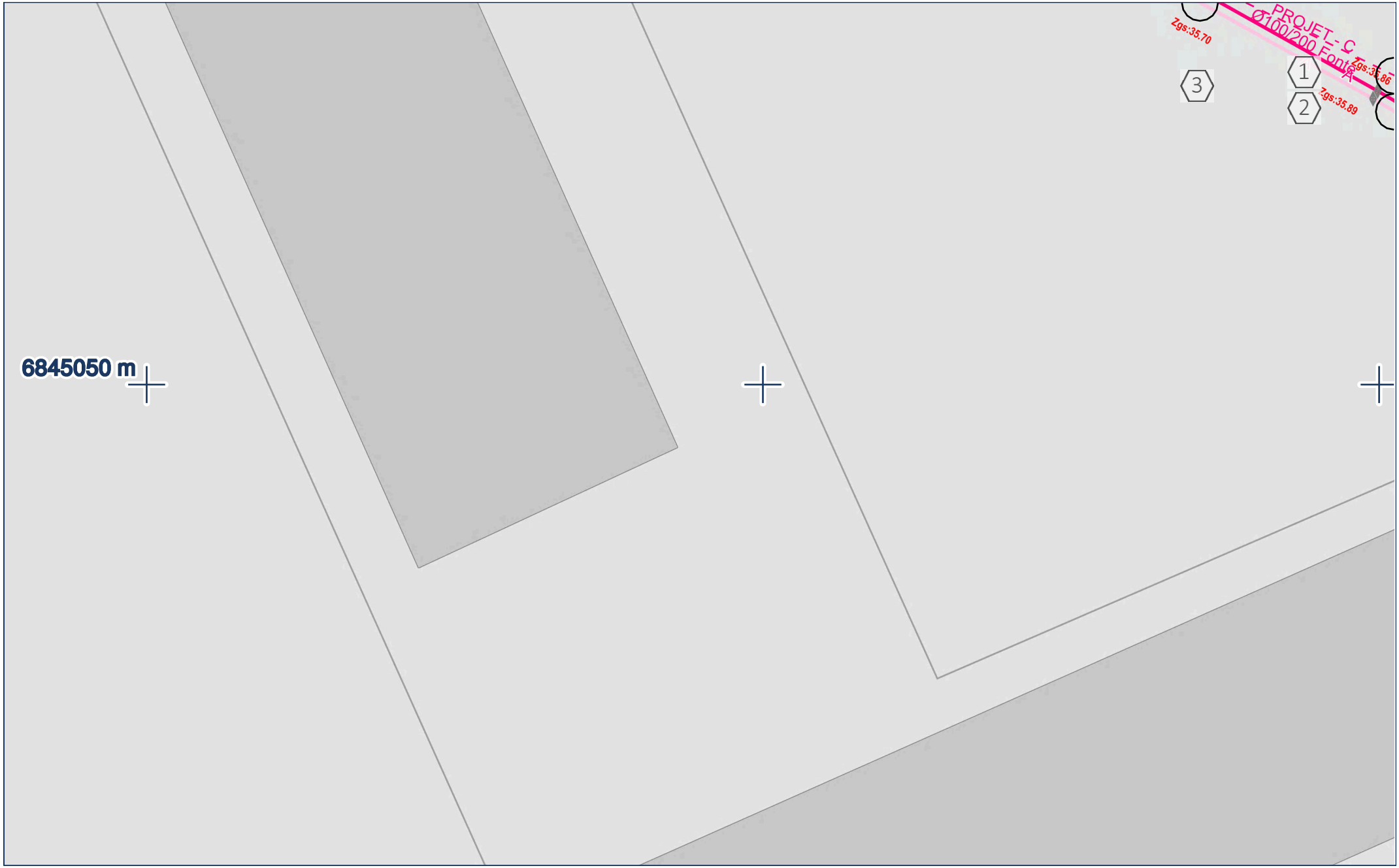
Format : A4
1/5.88 m

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Version	20250204
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	Catégorie	CU
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR						

Légende du plan en annexe

N° en cas d'endommagement :
0977404025

DICT Assistance
GROUPE NAT

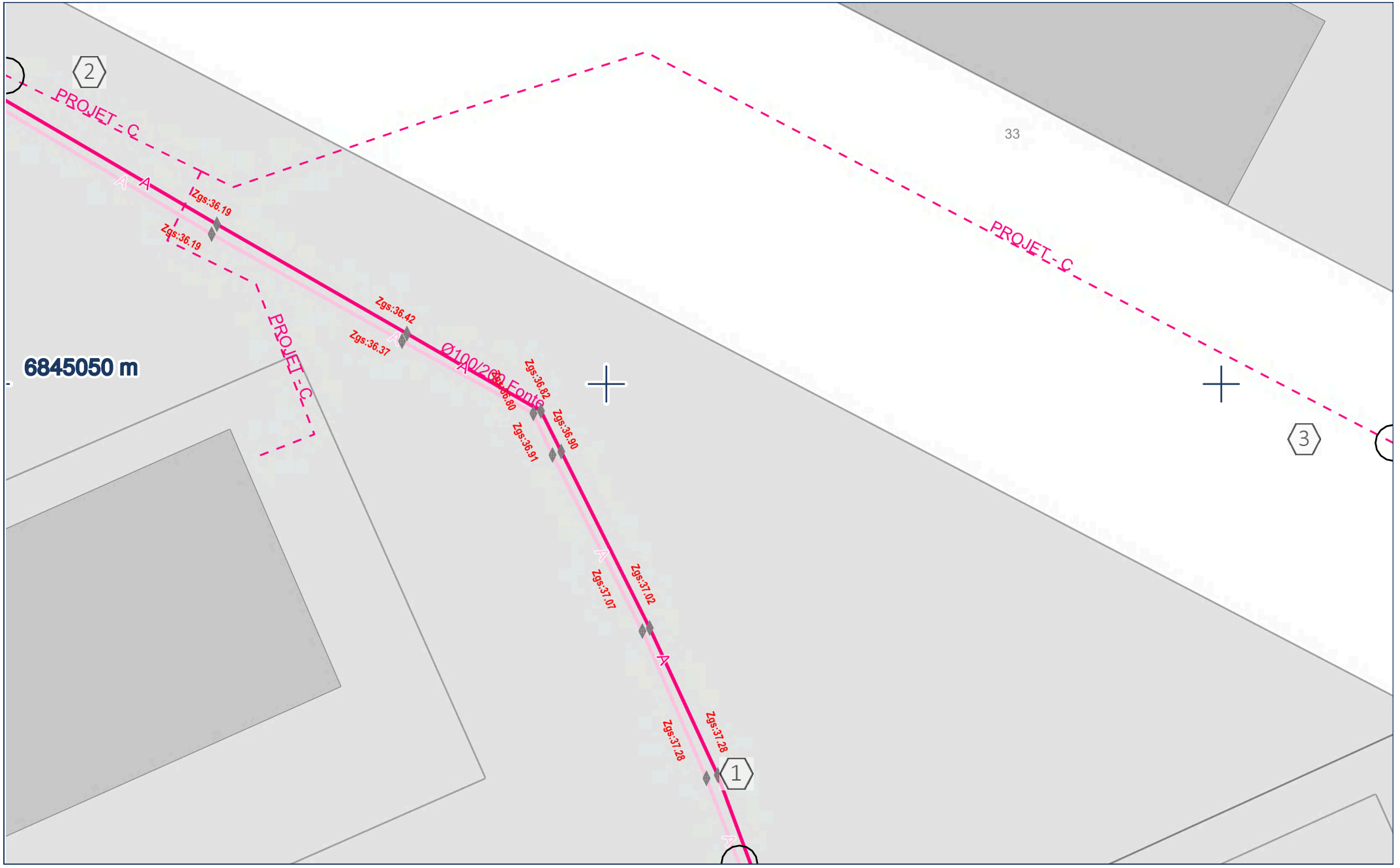


idex

Folio N° 1/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère	
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	657900.6 / 6845062.54
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	657900.6 / 6845061.08
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	657892.73 / 6845065.5

DICT Assistance GROUPE NAT

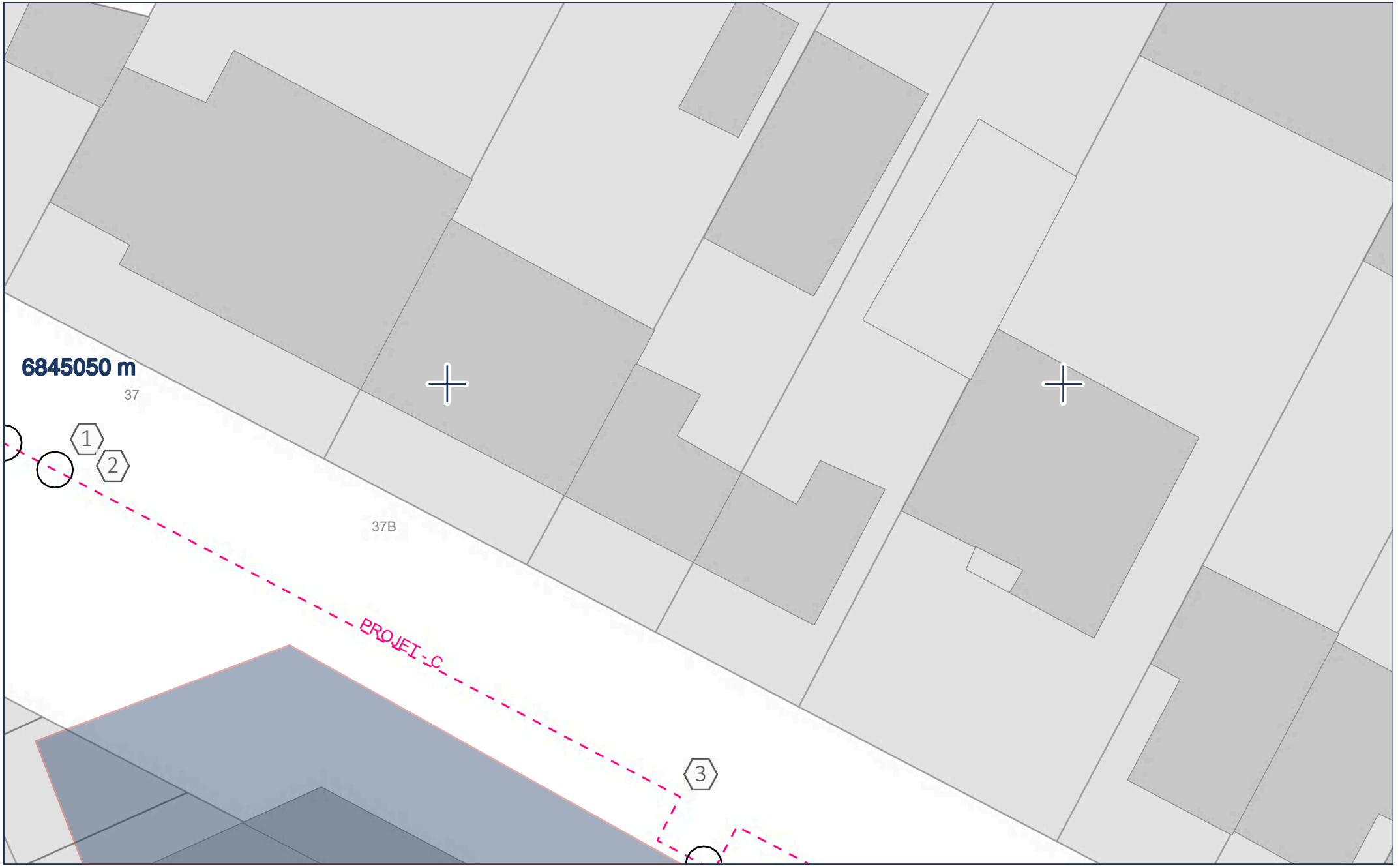


idex

Folio N° 2/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère		
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	657930.41	6845030.5
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	657900.6	6845062.54
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	657957	6845047.61

DICT Assistance GROUPE NAT

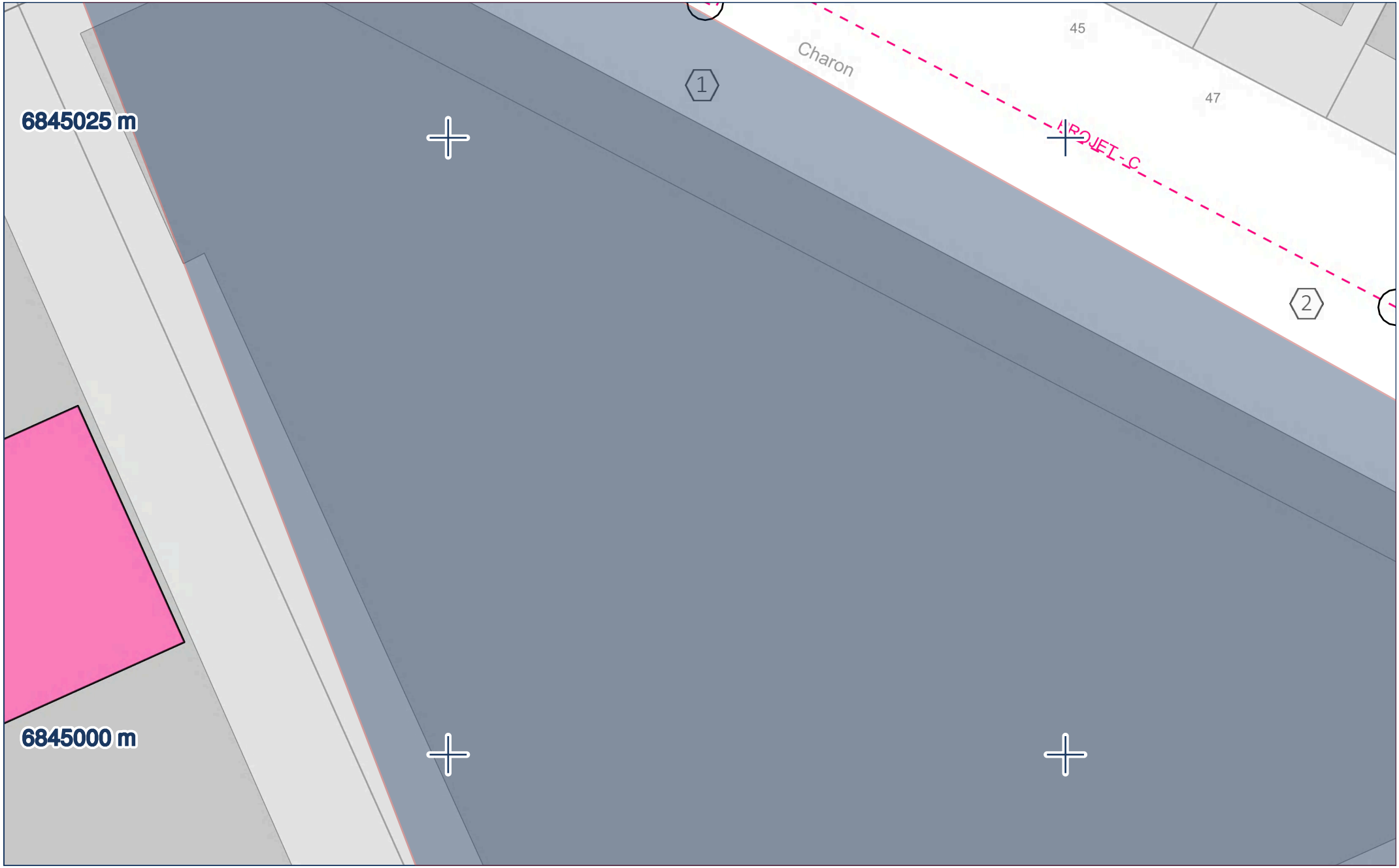


idex

Folio N° 3/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère		
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	657957	6845047.61
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	657959.08	6845046.52
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	657985.41	6845030.5

DICT Assistance GROUPE NAT

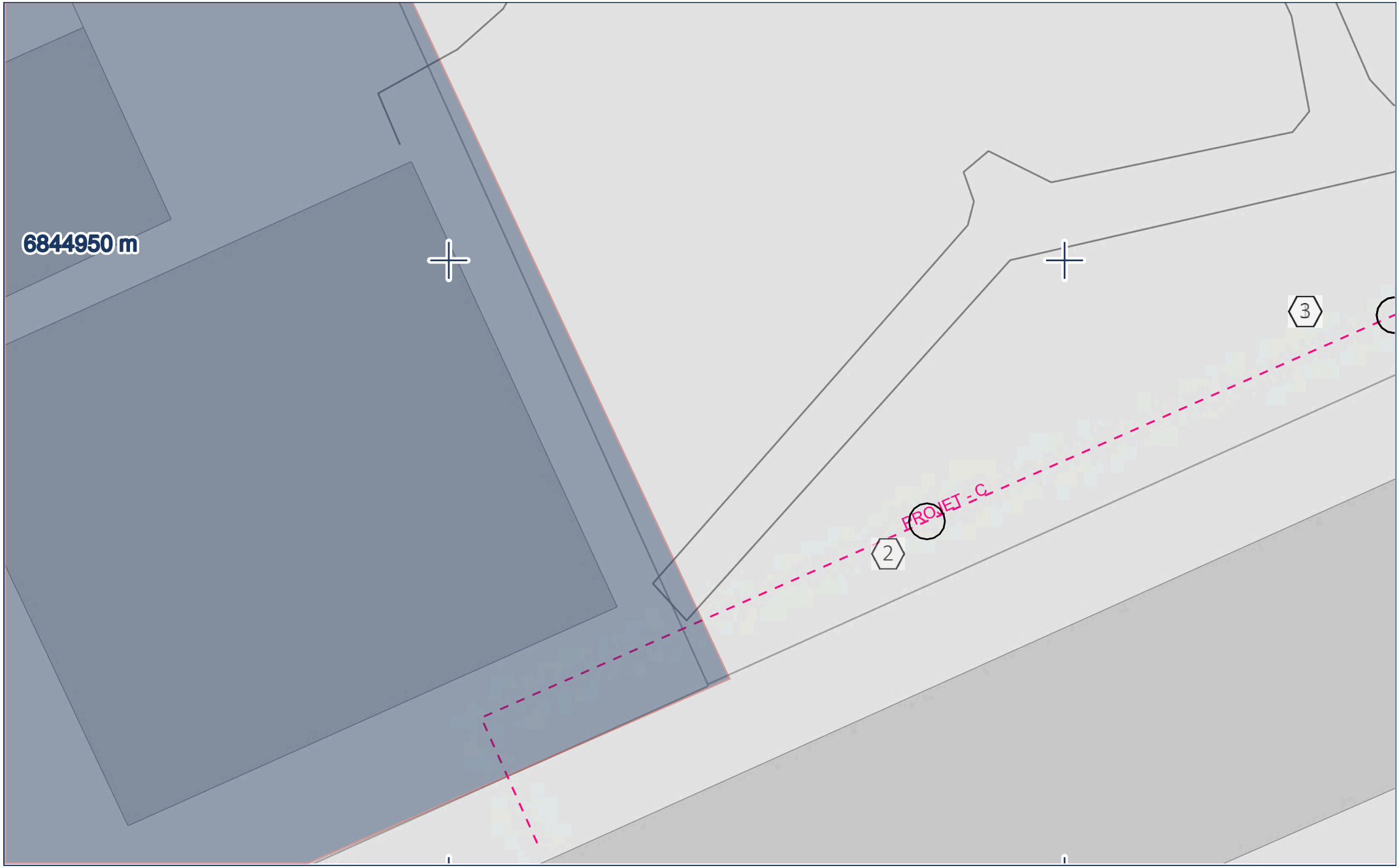


idex
Efficience Energétique

Folio N° 4/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère		
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	657985.41	6845030.5
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	658013.4	6845018.13
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	657892.73	6845065.5

DICT Assistance
GROUPE NAT

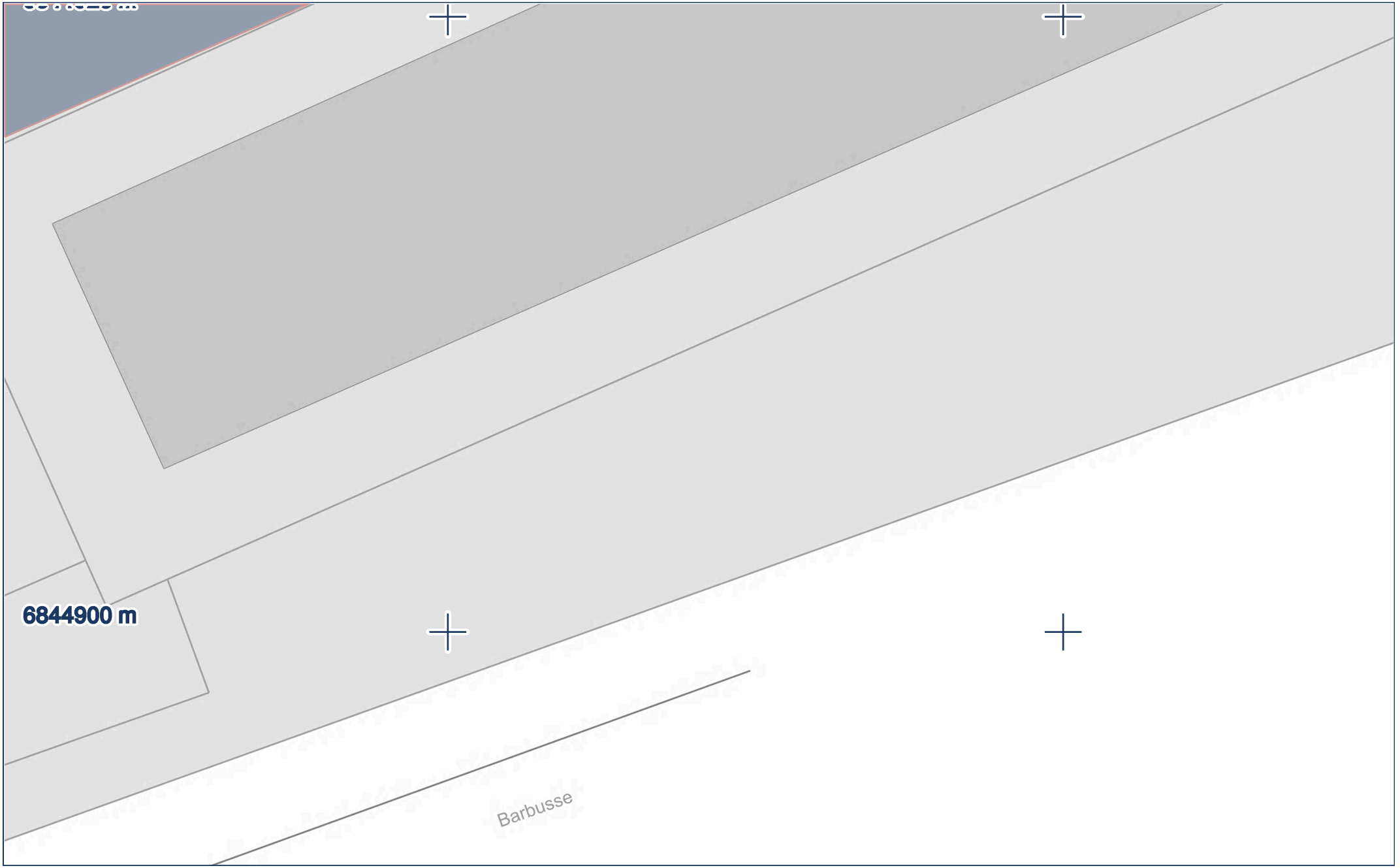


idex
Efficience Energétique

Folio N° 5/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN			
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère	
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	658013.4 / 6844947.77
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	657994.41 / 6844939.4
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	658013.4 / 6844947.77

DICT Assistance
GROUPE NAT

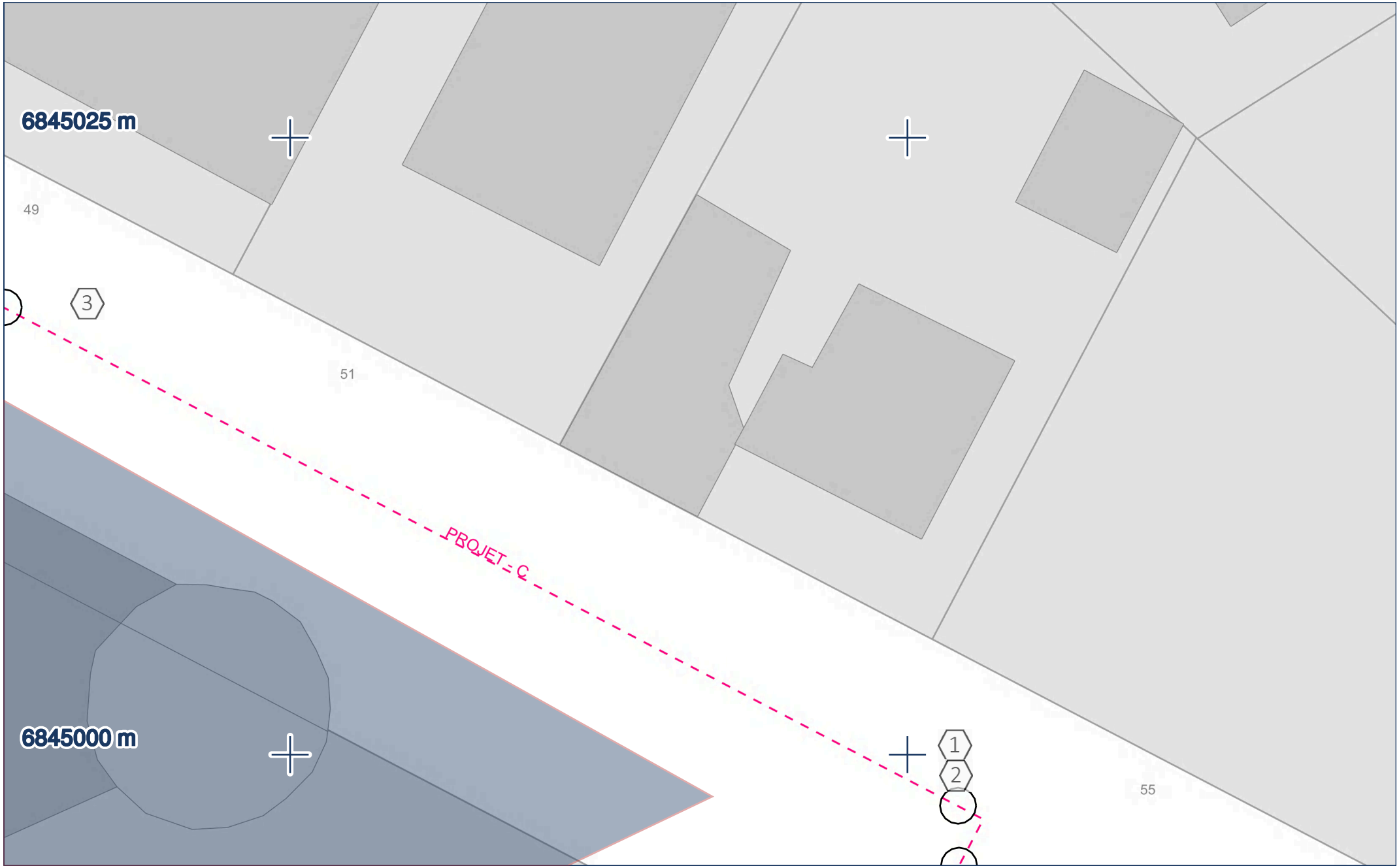


idex
Efficience Energétique

Folio N° 6/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère		
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	657900.6	6845062.54
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	657900.6	6845061.08
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	657892.73	6845065.5

DICT Assistance
GROUPE NAT

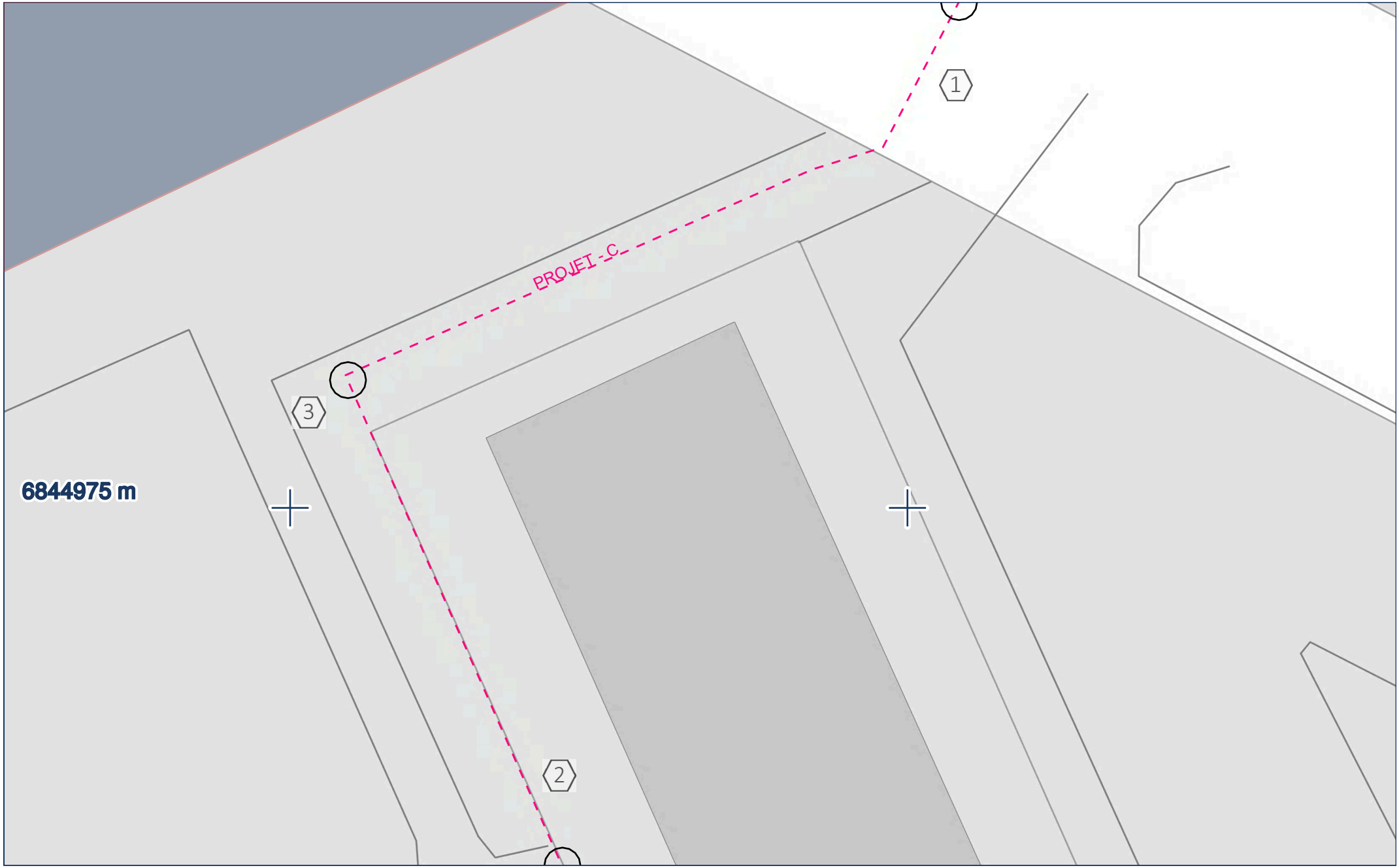


idex
Efficience Energétique

Folio N° 7/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère		
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	658052.05	6844997.93
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	658052.09	6844995.5
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	658013.4	6845018.13

DICT Assistance
GROUPE NAT

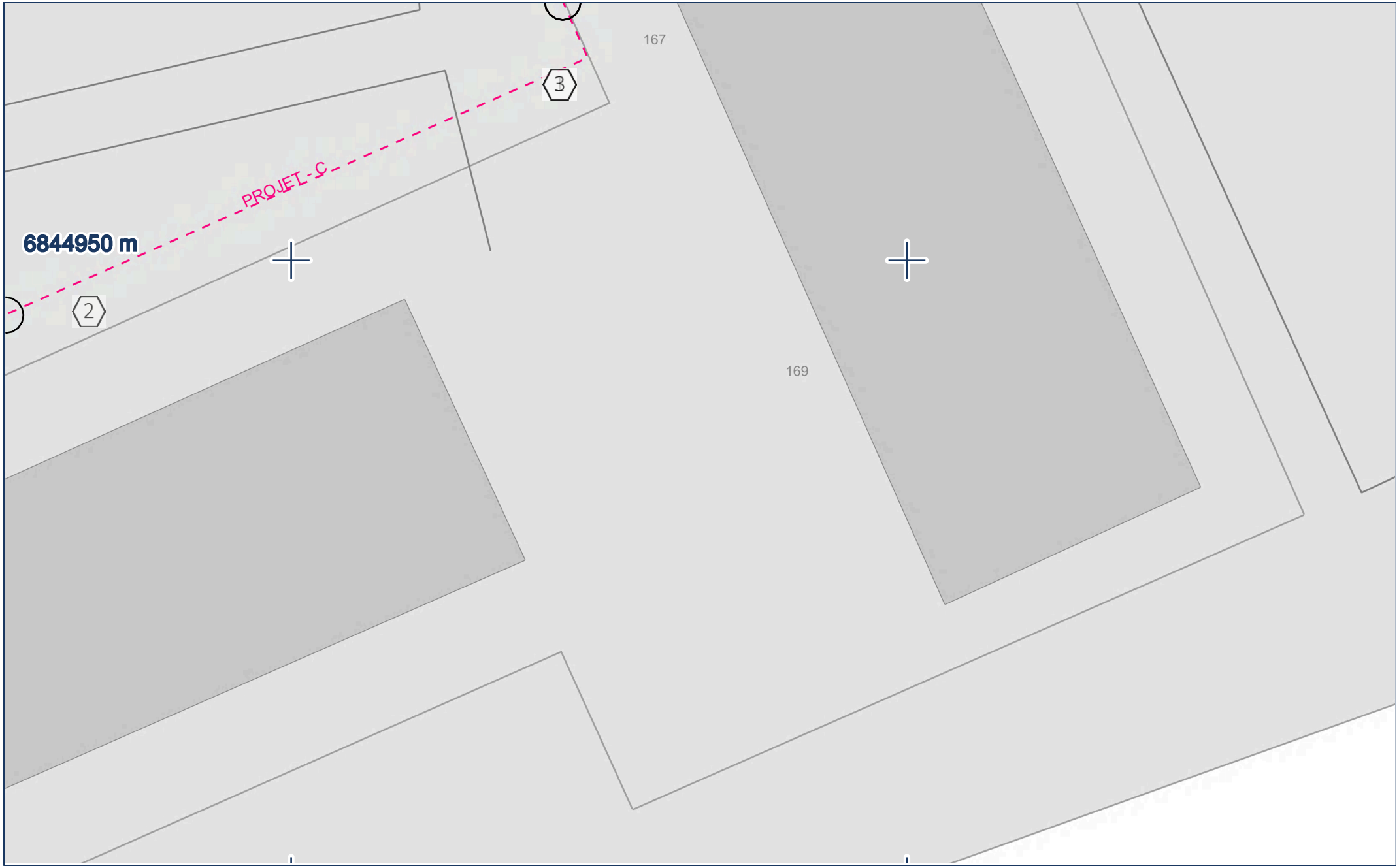


idex
Efficience Energétique

Folio N° 8/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère		
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	658052.09	6844995.5
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	658036.03	6844960.5
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	658027.34	6844980.18

DICT Assistance
GROUPE NAT



idex

Folio N° 9/9

CONSULTATION		CHANTIER		PLAN				
N°	2025021706905DC0	Ville	VIGNEUX SUR SEINE	Edition	18/02/2025	Points de repère		
Exploitant	IDEX RC Vigneux-sur-Seine	Rue	Vigneux-sur-Seine	Projection	Lambert-93	1	658036.03	6844960.5
Ouvrage	RESEAU_CHALEUR			1:200 0 1 2m		2	658013.4	6844947.77
Réseaux en classe C sauf indication contraire.				N° en cas d'endommagement : 0977404025		3	658036.03	6844960.5

DICT Assistance GROUPE NAT

OBJET	RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES – TRAVAUX À PROXIMITÉ DE RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID		
RÉDACTEUR	ELJID Amine	DATE	15/04/2021

Objet :

Cette fiche a pour but de préciser les recommandations spécifiques à observer par les déclarants (responsables du projet et exécutants des travaux) vis-à-vis de nos ouvrages de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et autres réseaux (électricité, télécommunications, eaux process centrales, etc.) en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement.

Nos ouvrages sont classés comme étant « réseaux sensibles » (voir *Art. R. 554-2* du Code de l'Environnement).

Les repères visibles sont :

- En surface : Les affleurants sur trottoir ou sur chaussée de type tampon, regard et bouche à clé indiquent la présence d'un ouvrage (chambre maçonnée, chambre de tirage, vanne enterrée). Ces éléments ne sont pas systématiquement implantés sur l'ouvrage, ils peuvent être déportés.

Prescription :

Il est formellement interdit à toute personne non autorisée par l'exploitant d'ouvrir ou de manipuler ces ouvrages.

- En enterré : Un grillage avertisseur violet est généralement placé au-dessus de nos ouvrages. Attention, nos grillages peuvent avoir été endommagés, non remis en place ou remplacés par un grillage avertisseur d'une autre couleur par des exécutants de travaux tiers.
 Dans le même esprit, un grillage avertisseur de couleur réglementaire est généralement placé au-dessus de nos ouvrages connexes (électricité, télécommunications, eaux process centrales, etc.)

Toute dégradation, même mineure, de notre ouvrage est toujours génératrice de perte d'intégrité et de corrosion externe engendrant la fuite du fluide transporté à court ou moyen terme.

Les incidents majeurs sont :

- le percement des canalisations ;
- l'endommagement des caniveaux facilitant l'infiltration d'eau.

Prescription :

Toute atteinte à l'intégrité du réseau, même apparemment mineure, doit nous être signalée immédiatement via le numéro d'endommagement déclaré sur le Guichet Unique.

Aucune réalisation à une distance inférieure (en parallèle et/ou en croisement) à celles indiquées dans la norme NF P98-332 ne peut être accepté sans notre autorisation préalable. Pour mémoire, selon la nature du réseau à poser à proximité de nos ouvrages, une étude spéciale et/ou une protection thermique doivent être prévues dès la phase conception par le responsable du projet.

1. Réseaux de chaleur et de froid

Les canalisations, dont le diamètre est généralement compris entre le DN 32 et le DN 600, sont positionnées soit directement en pleine terre (canalisations pré-isolées), soit à l'intérieur d'un ouvrage enterré (caniveau béton, exceptionnellement fourreau (métallique ou plastique)), soit dans des infrastructures (galeries, sous-sols ou vides sanitaires de bâtiments), soit en aérien (ponts). Les canalisations, dont le matériau de constitution peut- être de nature très varié (métal, résine, plastique), peuvent se retrouver à plusieurs au sein d'une même tranchée (jusqu'à cinq tubes sur certains tronçons).

Ces canalisations peuvent être accompagnées de protections mécaniques (caniveau, dalle de répartition, remblai liquide, plaque métallique, coussin de dilatation, etc.) ou thermiques à leurs abords qui font partie intégrante du réseau.

On retrouve également des ouvrages béton du type chambre de vannes le long de notre réseau abritant tout un ensemble d'équipements essentiels au bon fonctionnement de celui-ci (purges, vidanges, compensateur, …).
Toute rupture d'intégrité d'un des composants de la canalisation ou d'un de ses ouvrages de protection doit être considérée comme une dégradation notable et être déclarée dans les plus brefs délais via le numéro d'endommagement déclaré sur le Guichet Unique.





2. Ouvrages Connexes

Pour le bon fonctionnement de nos centrales et de nos réseaux, des ouvrages de type réseaux secs (fibre optique, câbles de communication, câbles électriques, etc.) ou humides (eaux process, etc.) sont également mis en place à proximité immédiate de nos canalisations. Ils sont positionnés dans des fourreaux reliés par des chambres de tirage.
Attention, ces équipements ne sont pas toujours identifiés comme appartenant à nos ouvrages et peuvent être confondus avec ceux d'autres exploitants.

Les fourreaux sont très majoritairement des gaines TPC (Tubes de Protection des Câbles), de différentes couleurs (le plus souvent bleu, vert, orange ou rouge) et de diamètre généralement compris entre 28 et 100 mm. Ces fourreaux peuvent être nombreux et, pour certains, vides car prévus pour un usage ultérieur (secours).





Attention, ces ouvrages connexes ne sont pas forcément implantés au même niveau de profondeur que nos canalisations (souvent situés au-dessus). Sur le plan horizontal, ils peuvent être décalés, c'est à dire se situer à coté des canalisations et non pas à leur aplomb, voire même ne plus suivre le tracé de nos canalisations sur plusieurs mètres (points singuliers de type coudes ou lyres de dilatation).
Le réseau comporte des chambres de tirage espacées généralement de 30 à 150 mètres. Ces ouvrages sont parfaitement repérables (sauf enfouissement par des tiers) et contiennent des réseaux secs essentiels au bon fonctionnement du réseau de chaleur et/ou de froid.





Toute rupture d'intégrité d'un des fourreaux ou de son contenu doit être considérée comme une dégradation notable et être déclarée dans les plus brefs délais via le numéro d'endommagement déclaré sur le Guichet Unique.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ADVIES CONSEIL
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 20250217069050DC0
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 2408IDF
Personne à contacter (déclarant) : JULIEN COUDRAY
Date de réception de la déclaration : 17 / 02 / 2025
Commune principale des travaux : VIGNEUX SUR SEINE
Adresse des travaux prévus : Vigneux-sur-Seine

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : IDEX RC Vigneux-sur-Seine
Personne à contacter : dict.assistance@idex.groupe-nat.com
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : TSA 62152
Code Postal / Commune : 59810 LESQUIN
Tél. : 0359529113 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : CU ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
RESEAU_CHAL	200	___ / ___ / _____	[x]	_____ cm	
		___ / ___ / _____	[]	_____ cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou [] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Respecter les dispositions du Guide, en particulier dans le fascicule 2 Guide technique version 2.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Tableau page 89; pages 35 à 37.

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ◉ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Toute atteinte à l'intégrité du réseau doit être signalée au numéro indiqué ci-dessous. Risques de brûlures, de blessures, de vaporisation et d'endommagement d'autres réseaux.

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0974040425

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Groupe-NAT
Désignation du service : DICT Assistance
Tél. : 0359529113

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : DICT Assistance pour IDEX
Signature : ✓ Dict Assistance
Date : 18 / 02 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise